



Enquête de juillet sur le bétail - 2007

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} juillet 2007, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.



SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400		9
-----	--	---

1. Le 1^{er} juillet 2007 prévoyez-vous avoir des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

400		1
-----	--	---

Non

400		2
-----	--	---

 (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

430		1
-----	--	---

Non

430		2
-----	--	---

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

	Nombre total au 1 ^{er} juillet 2007
3. TAUREAUX , d'un an et plus	403 Aucun <input type="checkbox"/>
4. VACHES LAITIÈRES	404 Aucune <input type="checkbox"/>
5. VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE	405 Aucune <input type="checkbox"/>
6. VEAUX , de moins d'un an	409 Aucun <input type="checkbox"/>
7. GÉNISSES , d'un an et plus {	406
	407
	402
8. BOUVILLONS , d'un an et plus	408 Aucun <input type="checkbox"/>
9. NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX (somme des questions 3 à 8)	410

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2007) ?	421 Aucun <input type="checkbox"/>
11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vêler entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2007 ?	424 Aucun <input type="checkbox"/>

SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

En date du 1^{er} juillet 2007

1. Des vaches laitières déclarées (case 404, page 2), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?

461

2. Des vaches laitières déclarées (case 404, page 2), combien de vaches ont plus de 9 ans ?

465

3. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (case 405, page 2), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?

471

4. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (case 405, page 2), combien de vaches ont plus de 9 ans ?

475

5. Du nombre de génisses pour l'engraissement déclarées (case 402, page 2), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

477

a) 1 100 livres (500 kg) et plus

479

b) plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg)

481

c) 900 livres (409 kg) ou moins

6. Du nombre de bouvillons (d'un an et plus) déclarés (case 408, page 2), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

483

a) 1 250 livres (568 kg) et plus

485

b) plus de 1 000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg)

487

c) 1 000 livres (455 kg) ou moins

7. Des animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement (case 402, page 2) et/ou les bouvillons d'un an et plus (case 408, page 2)) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains).

489

SECTION D. PORCS

RÉSERVÉ AU BUREAU

600		9
------------	--	----------

1. Le 1^{er} juillet 2007 prévoyez-vous avoir des porcs (cochons) (sur cette exploitation) ?

Oui

600		1
-----	--	---

Non

600		2
-----	--	---

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) dans les derniers trois mois (avril, mai et juin 2007) ?

Oui

601		1
-----	--	---

(Complétez les questions 7, 8 et 9)

Non

601		2
-----	--	---

(Passez à la Section E)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

630		1
-----	--	---

Non

630		2
-----	--	---

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2007

605	Aucun <input type="checkbox"/>
606	Aucune <input type="checkbox"/>
607	Aucun <input type="checkbox"/>
608	Aucun <input type="checkbox"/>
609	Aucun <input type="checkbox"/>
610	

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS (COCHONS)**

a) moins de 45 livres (-20 kg)
(Comptez les porcelets non sevrés)

b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)

c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS (cochons)** (somme des questions 3 à 5)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

634	Aucun <input type="checkbox"/>
635	Aucun <input type="checkbox"/>
636	Aucun <input type="checkbox"/>
638	Aucun <input type="checkbox"/>
639	Aucun <input type="checkbox"/>

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas durant les mois d'avril, mai et juin 2007 ?

8. Combien de porcelets sont nés vivants durant la même période (avril, mai et juin 2007) ?

9. Du nombre des porcelets nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2007 ?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2007 ?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2007 ?

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300

9

1. Le 1^{er} juillet 2007 prévoyez-vous avoir des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300** **1**

Non **300** **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007 ?

Oui **320** **1**

(Complétez les questions 8, 9 et 10)

Non **320** **2**

(Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330** **1**

Non **330** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2007

301

Aucun

302

Aucun

303

Aucun

304

Aucun

310

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus

4. **BREBIS**

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

308

Aucun

307

Aucun

309

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007) ?

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007 ?

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2007 ?

**SECTION F. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS
NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:**

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements ?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																